



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ,
par la soussignée, Linda Gauthier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 à 20 h qui se tiendra exceptionnellement par vidéo conférence, de l'effet d'une dérogation mineure située au 31 rue des Peupliers, Les Éboulements, sur le lot 5 438 937 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 97-2020** consiste à :

- **Autoriser le lotissement d'un terrain de 2 471,1 m² plutôt que de 4 000 m² minimum, comme prescrit par l'article 5,4 du règlement de lotissement n° 118-11 de la municipalité des Éboulements;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com avant le 26 mai 2020. Ces dernières seront lues lors de la séance.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur le site Internet ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 13^e jour de mai 2020.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière